

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LÉON BROUSSEAU, Éditeur-Propriétaire.

L'Encyclique "Libertas"

ET SES ENSEIGNEMENTS

(Troisième article.) (1)

1^{er} DEGRÉ : LE LIBÉRALISME ABSOLU

(Suite et fin.)

Les faiseurs de libéralisme à ce degré "prétendent qu'il n'y a dans la pratique de la vie aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais que chacun est à soi-même sa propre loi."

Une des formes les plus ordinaires de ce degré du libéralisme est celle qui nie tout élément de droit divin dans la constitution des Etats, dans l'institution de ce qu'on a appelé avec plus ou moins de bonheur le pacte social, dans les prérogatives et l'exercice de l'autorité. Si l'on ne nie pas absolument et pour toutes choses la puissance divine, on l'élimine du moins des affaires humaines. Dieu n'étant plus pour rien dans la société il faut en trouver le principe et la règle dans l'homme.

De là cet état de choses qu'a si bien décrit Léon XIII dans l'encyclique *Immortale Dei*, à l'endroit où il expose la théorie du *droit moderne* : "Voici le premier de tous ces principes : Tous les hommes, dès lors qu'ils sont de même race et de même nature, sont semblables, et, par là, égaux entre eux dans la pratique de la vie ; chacun relève si bien de lui seul qu'il n'est d'aucune façon soumis à l'autorité d'autrui ; il peut en toute liberté penser sur toute chose ce qu'il veut, faire ce qu'il lui plaît ; personne n'a le droit de commander aux autres. Dans une société fondée sur ces principes, l'autorité publique n'est que la volonté du peuple, lequel, ne dépendant que de lui-même, est aussi le seul à se commander. Il choisit ses mandataires, mais de telle sorte qu'il leur délègue moins le droit que la fonction du pouvoir, pour l'exercer en son nom. La souveraineté de Dieu est passée sous silence, exactement comme si Dieu n'existait pas, ou ne s'occupait en rien de la société du genre humain, ou bien comme si les hommes, soit en particulier, soit en société, ne devaient rien à Dieu, ou qu'on pût imaginer une puissance quelconque dont la cause, la force et l'autorité ne résideraient pas tout entières en Dieu même."

Telle est la conception politique du libéralisme absolu ; la même conception se retrouve au fond d'autres théories concernant soit la famille, soit les institutions sociales de toute nature ; on y rapporte tout au fait humain, rien à Dieu. Et c'est là le libéralisme absolu.

L'encyclique *Libertas* réfute de deux manières ce libéralisme absolu 1^{er} par l'opposition de son principe avec la raison ; 2^{er} par ce qu'entraînent de déplorable les conséquences qui en découlent.

La raison en effet dit assez qu'il faut un lien entre l'homme, ou la

société humaine, et Dieu, son créateur, et que tout être inférieur doit la soumission à celui qui lui est supérieur.

Mais, outre son opposition à la saine raison, le principe du libéralisme absolu entraîne des conséquences pernicieuses pour l'individu et pour la société. — Pour l'individu d'abord : "En réalité, si l'on fait dépendre du jugement de la seule et unique raison humaine le bien et le mal, on supprime la différence propre entre le bien et le mal, le honteux et l'honnête ne diffèrent plus en réalité, mais seulement dans l'opinion ; et le jugement de chacun : ce qui plaît sera permis. Dès que l'on admet une semblable doctrine morale, qui ne suffit pas à réprimer ou apaiser les mouvements désordonnés de l'âme, on ouvre l'accès à toutes les corruptions de la vie". Pour la société : "Dans les affaires publiques, le pouvoir de commander se sépare du principe vrai et naturel auquel il emprunte toute sa puissance pour procurer le bien commun ; la loi qui détermine ce qu'il faut faire et écarter est abandonnée aux caprices de la majorité, ce qui est préparer la voie à la domination tyrannique. Dès que l'on répudie le pouvoir de Dieu sur l'homme et sur la société humaine, il est naturel que la société n'ait plus de religion et tout ce qui touche à la religion devient dès lors l'objet de la plus complète indifférence. Armée pareillement de l'idée de souveraineté, la multitude se laissera facilement aller à la sédition et aux troubles, et, le frein du devoir et de la conscience n'existant plus, il ne reste plus rien que la force, la force qui est bien faible, à elle seule, pour contenir les passions populaires. Nous en avons la preuve dans ces luttes presque quotidiennes engagées contre les socialistes et autres sectes séditieuses qui travaillent depuis si longtemps à bouleverser l'Etat jusqu'à ses fondements. Qu'on juge donc et qu'on prononce, pour peu qu'on ait le juste sens des choses, si de telles doctrines profitent à la liberté vraie et digne de l'homme, ou si elles n'en sont pas plutôt le bouleversement et la destruction complète."

Nous avons tenu à reproduire cette réfutation vigoureuse d'une erreur qui, pour appartenir en propre aux politiques sans Dieu, n'en a pas moins séduit beaucoup d'esprits superficiels qui prétendaient en avoir trouvé les formules dans nos grands théologiens.

2^e DEGRÉ : LE SEMI-LIBÉRALISME

L'énormité des conséquences du libéralisme absolu est de nature à effrayer. Aussi beaucoup de libéraux sont-ils descendus à un libéralisme moins radical, que, pour le distinguer du précédent, nous appellerons semi-libéralisme. Il ne conserve en effet qu'une moitié de libéralisme absolu. C'est le système de ceux qui, tout en concédant qu'on doit dépendre de Dieu, auteur et maître de l'univers, puisque toute la nature est

"régie par sa Providence, osent répudier les règles de foi et de morale qui, dépassant l'ordre de la nature, nous viennent de l'autorité même de Dieu. Ils n'admettent pas que l'homme libre soit obligé de se soumettre aux lois qu'il plaît à Dieu de nous imposer par une autre voie que la raison naturelle."

Cette seconde espèce de libéralisme se réfute par elle-même. Léon XIII se contente de mettre au jour sa contradiction. S'il faut, comme ces libéraux l'accordent, obéir à Dieu, et s'ils jugent en conséquence qu'il faut obéir à la volonté de Dieu manifestée par la loi naturelle, comment leur est-il possible de supposer qu'il serait permis de lui désobéir quand elle s'exprime par des ordres positifs ? Et de quel droit la raison humaine se déclarerait-elle alors supérieure à la volonté divine ?

Il faut donc, conclut le Pape, que la règle de vie, pour les individus et pour les sociétés, soit empruntée, non seulement à la loi naturelle, mais encore à la loi divine positive.

3^e DEGRÉ : LE LIBÉRALISME MITIGÉ

D'autres sont plus mitigés sans être plus conséquents avec eux-mêmes : selon eux, les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celles des Etats ; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir aucun compte : d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Et, en effet, si l'Etat n'a pas à tenir compte des lois divines, pourquoi ferait-il cause commune avec l'Eglise ? pourquoi s'entendrait-il avec elle ? pourquoi même devrait-il la reconnaître ?

L'encyclique réfute cette nouvelle forme de libéralisme par trois raisons que nous recommandons à l'attention de ceux qui n'ont pas encore voulu admettre que la puissance civile a été instituée premièrement pour aider l'Eglise et pour travailler avec elle à conduire les hommes à leur fin dernière. — La première est que la société civile doit procurer à ses membres le moyen de vivre selon les lois de Dieu ; or, il est impossible qu'elle le fasse si elle n'a aucun compte à tenir de ces lois divines. — La seconde est que la société doit procurer à ses membres le bien de l'âme ; or, rien de plus efficace à cette fin que les lois dont Dieu est l'auteur. — La troisième se rapporte spécialement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il est impossible que l'Eglise et l'Etat ne se rencontrent pas ; or le conflit serait absurde et contraire à la sagesse divine ; il faut donc qu'il y ait concorde entre l'Eglise et l'Etat. Nous avons déjà vu et nous verrons encore plus loin le Pape affirmer que l'Etat, comme tel, a des devoirs à l'égard de Dieu et n'est pas moins tenu de lui obéir que les individus.

Dans sa récapitulation, Léon XIII dit qu'à cette pernicieuse erreur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat "se rattache comme à un genre une double opinion : —

1^o L'opinion de ceux qui veulent une séparation radicale et totale : "ils estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Eglise que si elle n'existait pas ; tout au plus laissent-ils aux membres individuels de la société la faculté de vaquer en particulier si cela leur plaît, aux devoirs de la religion." Le Pape rappelle contre cette erreur ses précédentes réfutations et ajoute, avec un bon sens invincible "qu'il est complètement absurde que l'Eglise soit en même temps, respectée du citoyen et méprisée par l'Etat."

2^o L'opinion de ceux qui, sans méconnaître l'existence de l'Eglise, "lui enlèvent le caractère et les droits propres d'une société parfaite, et veulent que son pouvoir, dépourvu d'autorité législative, judiciaire, coercitive, se borne à diriger, par l'exhortation et la persuasion, ceux qui se soumettent à elle de leur plein gré et de leur propre vouloir." Cette erreur dénature le caractère de la puissance ecclésiastique. Pour sa réhabilitation spéciale, le Pape renvoie à l'encyclique *Immortale Dei*, où la question est effectivement traitée tout au long.

A ces deux opinions Léon XIII rattache une opinion dont la formule peut s'entendre en deux sens : l'un honnête et acceptable, l'autre inacceptable et répréhensible : "Beaucoup, dit-il, n'approuvent pas cette séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais ils estiment qu'il faut amener l'Eglise à céder aux circonstances, obtenir qu'elle se prête et s'accommode à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés. Opinion honnête si on l'entend d'une certaine manière : équitable d'agir, qui soit conforme à la vérité et à la justice ; à savoir que l'Eglise, en vue d'un grand bien à espérer, se montre indulgente et concède aux circonstances de temps ce qu'elle peut concéder sans violer la sainteté de sa mission." Voilà le sens honnête et acceptable ; voici le sens inacceptable et répréhensible : "Mais il en va tout autrement des pratiques et des doctrines que l'affaiblissement des mœurs et les erreurs courantes ont introduites contre le droit."

"Aucune époque ne peut se passer de religion, de vérité, de justice ; grandes et saintes choses que Dieu a mises sous la garde de l'Eglise, à qui il serait des lors étrange de demander la dissimulation à l'égard de ce qui est faux ou injuste, ou la connivence avec ce qui peut nuire à la religion." Léon XIII répète ici exactement ce qu'avait dit Pie IX : "Mais si, sous le nom de civilisation, il faut entendre un système inventé et précisément pour affaiblir et peut-être renverser l'Eglise, non jamais le Saint-Siège et le Pontificat romain ne pourront s'allier avec une telle civilisation." [Alcega, *Jamdatum cernimus*, 18 mars 1861] ; et dans le même sens il condamnait

dans le *Syllabus*, sous le No. 80, cette proposition : "Le Pontificat romain peut et doit se réconcilier avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne."

Telle exposition faite par l'encyclique de divers degrés du libéralisme. On voit qu'elle comprend tous les degrés connus de cette erreur, depuis la négation absolue des droits de Dieu jusqu'à cette forme, si mitigée qu'elle est susceptible d'un sens honnête, qu'il faut amener l'Eglise à s'accommoder aux circonstances.

Mais n'y a-t-il pas, dans cette dernière formule entendue au sens honnête qu'elle peut avoir, une réserve favorable au libéralisme ? Et ne serait-on pas ainsi en droit de s'inscrire en faux contre cette assertion que Léon XIII a condamné le libéralisme à tous ses degrés ?

A supposer qu'il y eût la une épave sauvée du naufrage de tout le système on avouera que ce serait bien peu et qu'il serait bien difficile d'affirmer que par là Léon XIII a sauvé la chose et le nom du libéralisme.

Mais cette supposition même est impossible. Demander à l'Eglise de céder aux circonstances dans la mesure où elle le peut sans sacrifier les droits de sa mission divine, ce n'est pas faire du libéralisme ; c'est demander à l'Eglise ce qu'elle a toujours accordé, même sans en être priée. Céder aux circonstances dans la mesure nécessaire, digne, limitée au devoir, c'est une règle de bon gouvernement, où la liberté et le libéralisme n'ont rien à voir.

Si donc il n'y a pas autre chose dans l'encyclique qui puisse donner satisfaction au libéralisme, il est très vrai de dire qu'elle le condamne à tous les degrés.

UN PROFESSEUR DE THEOLOGIE.

JEANNE D'ARC.

LA STATUE DE JEANNE D'ARC.

NN. SS. les évêques ont reçu la lettre suivante du comité institué à Reims pour l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc :

Monseigneur, La ville et l'académie de Reims, sous le haut patronage de S. Em. le cardinal Langénieux, du maire de la ville, de M. le général commandant la division et de M. le préfet de la Marne, se proposent de rendre à Jeanne d'Arc un hommage qui lui était dû depuis longtemps, en érigeant sa statue équestre sur le lieu même de son triomphe lors du sacre de Charles VII, au seuil du parvis de la cathédrale.

Tous les corps constitués de la ville, le clergé, l'armée, la magistrature, le commerce et l'industrie, ont adhéré à ce projet et y participent dans la mesure de leurs ressources. Mais pour parfaire l'œuvre confiée au talent de M. Paul Dubois, et pour donner à l'entreprise son caractère vraiment national, le comité a jugé indispensable d'adresser un appel à toutes les hautes personnalités de la France.

Nous venons donc vous prier,

— Combien ?

— Vingt mille florins.

— Je suis perdue ! dit Molda en cachant sa figure dans ses mains, je suis perdue !

Paulus tenta une fois encore d'appréhender le secret de son désespoir, elle refusa de lui révéler la cause de sa peine.

— Je me défendrai, Dieu me protégera ! répondit-elle. Consolez Salomé et faites luire à ses yeux la lumière. Et tenez, afin d'obtenir que Dieu nous sauve, dites-lui que j'irai...

Sans ajouter un mot, elle abaissa son voile, se rapprocha de sa gouvernante et prit avec elle le chemin de l'hôtel Komorn.

La jeune fille se trouvait en proie à une cruelle angoisse. Aller au château du Danube, s'exposer à y rencontrer un homme qui aspirait à sa main, et dont le nom seul lui causait une indicible épouvante, lui semblait un sacrifice et un péril ; d'un autre côté laisser mourir sans consolation et sans espérance la fille du Juif, cette belle et douce Salomé qui devait la soif de Dieu, semblait impossible à cette âme éminemment chrétienne. Pouvait-elle abandonner une âme plongée dans le désespoir et la nuit ? Ne devait-elle pas risquer jusqu'à sa vie pour goûter la joie de ramener à Dieu cette créature innocente, sur laquelle pesaient les crimes d'une race dont elle ne pouvait rester

Monseigneur, de vous associer à ce dessein et de nous aider à l'accomplir. Nous n'ignorons pas que l'épiscopat est sollicité par de nombreuses demandes, et nous ne voudrions pas les accroître, si l'on n'agissait d'une entreprise éminemment élevée, qui correspond à l'intérêt si puissant que le nom de Jeanne d'Arc a excité dans notre pays depuis 1870. La statue que nous allons lui élever sera la traduction du sentiment français, le symbole du patriotisme.

Nous espérons, Monseigneur, que vous ne nous refuserez pas votre coopération ; et que parmi les membres de votre clergé, parmi les fidèles, vous voudrez bien recueillir des adhésions et des souscriptions. Nous vous adressons à cette fin une liste avec le programme de l'œuvre. Persuadés que votre volonté, vos efforts, votre parole sont acquis d'avance en remerciements d'avance, et nous vous prions d'agréer l'expression de notre vive gratitude.

Nous y joignons, Monseigneur, l'hommage de notre plus profond respect.

Pour les membres du comité :

Le secrétaire, A. JADARD.
Le trésorier, Le président, PAUL DOUCE. ALPH. GOSSET.

LA CAUSE DE JEANNE D'ARC

Nous lisons dans la *Revue Française* du mois d'août :

La cause de Jeanne d'Arc, l'immortelle libératrice de la France, n'est pas oubliée. Le Rév. Père Général de l'Ordre des Franciscains a adressé au Saint Père une lettre postulatoire, dans laquelle Sa Paternité rappelle les relations de l'Ordre séraphique avec la Pucelle d'Orléans. Les frères mineurs furent toujours les protecteurs de Jeanne pendant sa vie et les défenseurs de sa mémoire après sa mort.

C'est aux frères mineurs de Neufchâteau que la Pucelle se confessa et soumit ses visions célestes ; et c'est d'eux aussi qu'elle reçut la confirmation de sa mission surnaturelle. Les franciscains vinrent ensuite à Chinon témoigner en sa faveur, et furent choisis par le roi Charles VII pour aller à Voremy faire une enquête sur les antécédents de l'envoyée de Dieu. C'est un frère mineur qui fut aussi, pendant sa mission guerrière, son confesseur et l'un de ses chapelains.

Les relations multiples de Jeanne avec l'Ordre de Saint-François ont fait penser, non sans fondement, qu'elle appartenait elle-même à son Tiers-Ordre séculier. Enfin, après la mort de l'héroïne, l'un de ses plus énergiques défenseurs fut encore un franciscain, le vénérable cardinal Elie de Bourdailles, archevêque de Tours, qui, par sa défense de la Pucelle, hâta la révision de l'unique procès dont Jeanne fut la victime et amena enfin sa complète réhabilitation par l'autorité du Saint-Siège.

Tel est le sens de cette importante supplique, dont nous traduisons les dernières lignes :

"La glorification de Jeanne, si

solidaire, puisqu'elle aspirait à s'en séparer.

Et pourtant retourner dans cette maison maudite, poser les pieds à la place même où le sang d'une belle jeune femme avait coulé, cela lui semblait impossible à certaines heures. Mais Molda n'était point de celles qui cherchent orgueilleusement leurs forces en elles-mêmes. Elle savait que la prière fait violence au ciel, et c'est du ciel qu'elle attendait une inspiration.

Cependant comme si elle éprouvait plus de crainte encore que d'habitude à se trouver en présence de son redoutable père, elle passa près de deux heures à visiter ses pauvres.

Hélas une épreuve terrible l'attendait à l'hôtel Komorn.

Son père ne s'y trouvait pas seul. Quand elle le demanda il lui fut répondu que le comte Palma venait d'arriver, et que Komorn avait ordonné de le prévenir au moment où sa fille rentrerait à l'hôtel.

Pour la première fois de sa vie elle se révolta.

Si Palma se présentait à l'hôtel à une heure si matinale, si son père paraissait avoir besoin de son concours c'est qu'il s'agissait d'une affaire grave, d'une décision à prendre, et cette décision elle la connaissait trop. On venait lui demander son consentement à un mariage qui l'épouvantait.

(A suivre)

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

17 Septembre 1888—N° 64

LES MYSTÈRES

DU

CHATEAU MAUDIT

(Suite)

Pourquoi ne lui révélerait-elle point le drame qui se jouait au fond de son âme ? Quel désespoir la minait soudainement, et tour à tour effaçait l'éclat de son regard et la grâce de son sourire ? Que se passait-il en elle, ou autour d'elle ? Paulus pria avec un redoublement de ferveur, non pour lui, mais pour cette jeune âme torturée, et pour la première fois un vague soupçon lui vint que le comte Komorn n'était pas étranger à cette douleur. Depuis longtemps Paulus connaissait la vie du vieux gentilhomme.

Il le savait joueur d'une façon incurable ; mais il devinait que Molda comptait pour peu de chose les richesses gaspillées par son père. Une ruine, si absolue qu'elle fût, ne pouvait la plonger dans ce désespoir. Il fallait qu'il en apprît la cause, il fallait qu'il en triomphât. Ne l'ai-

mait-il point assez pour accomplir des prodiges ?

La messe finie, Paulus descendit la nef le premier, et il attendit que la jeune fille eût distribué ses aumônes pour l'aborder.

— Pardonnez-moi, lui dit-il d'une voix tremblante, je n'aurais point osé vous présenter une requête personnelle ; mais il s'agit d'une créature mourante à qui vous daignâtes témoigner une grande pitié...

— Salomé se trouve-t-elle donc si mal ?

— Je la crois perdue ! Elle vous appelle.

Seigneur Paulus, dites-lui qu'elle obtienne de son aïeul de se faire conduire dans une auberge de Buda-Pesth j'irai la voir, je vous le jure, dès qu'elle sera installée... Si le trajet lui semble trop long et trop fatigant, conseillez-lui de s'adresser à Niklas, l'hôtesse des Trois Pommes de Pin...

C'est une digne créature qui lui préparera une chambre convenable et l'environnera de soins assidus, j'y courrai dès qu'elle y sera installée... Paulus secoua la tête.

— Je ne crois point qu'elle quitte le château.

— Est-elle donc à toute extrémité ?

— Grâce au ciel je ne le pense pas. Sa faiblesse est extrême ; elle ne survivra point au mal qui la ronge, mais elle peut vivre quelques jours encore... Son père ne consentira ja-

mais à ce qu'elle s'éloigne du manoir...

— Ne me demandez pas d'y aller, Paulus ! ne me le demandez pas !

— Il s'agit d'une âme à sauver ?

— Oh ! vous ne savez pas ce que vous exigez, Paulus, si vous le saviez !

— Je crois que l'âme de cette enfant a besoin d'une céleste lumière et que vous seule la lui pouvez donner. Je crois que le Seigneur vous tiendrait compte d'un sacrifice si grand que vous reculez quand il s'agit de l'accomplir.

— Ecoutez moi, Paulus, dit la jeune fille ne en serrant les doigts sur le bras du jeune homme, j'ai peur de me trouver au château du Danube, non point face à face avec Salomé, mais en présence du comte Palma... Cette demeure m'épouvante comme si les démons la hantaient... Palma est en lutte avec la nature et avec Dieu ! Palma garde sur le front un signe fatal, et le ciel me pardonne ! si on ne lit point sur son visage la trace de ses remords...

— N'oubliez pas que j'aime, Molda !

— Si je pouvais tout vous dire... mais je me suis juré de me taire... Non ! non ! je ne parlerai pas... Je ne vous révélerai pas le secret qui me tue... Parlons de Salomé, plutôt... Consolez-la, et remplacez moi... Elle ne vous a point ouvert son âme comme elle fit pour moi, Paulus... Salomé est dévorée par la nostalgie du ciel. Ouvrez devant elle un livre d'Evangile, entretenez-la de Dieu ! Il faut à cette créature mourante, non point l'Elixir de longue vie trouvé par le comte Palma, mais le baptême dans les eaux de la grâce !

La gouvernante de Molda se rapprocha avec défiance.

— Je suis à demi prisonnière, reprit Molda, quittez moi, Paulus ; j'ignore quand s'achèvera le drame dont nous serons les victimes plus que les acteurs ; priez pour moi, et comptez que Molda vous garde son souvenir.

— Salomé ne comprendra point votre refus ?

— Elle souffrira ! Et pourtant je suis encore plus à plaindre qu'elle.

— Ainsi, vous ne franchirez jamais le seuil du château ?

— Non.

— Molda ajouta à voix basse et comme si elle rougissait d'avoir à faire une semblable question.

— Mon père a-t-il envoyé au manoir ?

— Oui.

— Savez-vous pourquoi ?

Paulus baissa la tête.

— Vous n'osez me répondre, il le faut pourtant, Paulus, vous en qui j'ai mis toute ma confiance ; parlez, parlez, au nom de ce que vous avez de plus sacré...

— Il a fait demander au comte Palma une somme importante.

— Combien ?

— Vingt mille florins.

— Je suis perdue ! dit Molda en cachant sa figure dans ses mains, je suis perdue !

Paulus tenta une fois encore d'appréhender le secret de son désespoir, elle refusa de lui révéler la cause de sa peine.

— Je me défendrai, Dieu me protégera ! répondit-elle. Consolez Salomé et faites luire à ses yeux la lumière. Et tenez, afin d'obtenir que Dieu nous sauve, dites-lui que j'irai...

Sans ajouter un mot, elle abaissa son voile, se rapprocha de sa gouvernante et prit avec elle le chemin de l'hôtel Komorn.

La jeune fille se trouvait en proie à une cruelle angoisse. Aller au château du Danube, s'exposer à y rencontrer un homme qui aspirait à sa main, et dont le nom seul lui causait une indicible épouvante, lui semblait un sacrifice et un péril ; d'un autre côté laisser mourir sans consolation et sans espérance la fille du Juif, cette belle et douce Salomé qui devait la soif de Dieu, semblait impossible à cette âme éminemment chrétienne. Pouvait-elle abandonner une âme plongée dans le désespoir et la nuit ? Ne devait-elle pas risquer jusqu'à sa vie pour goûter la joie de ramener à Dieu cette créature innocente, sur laquelle pesaient les crimes d'une race dont elle ne pouvait rester

solidaire, puisqu'elle aspirait à s'en séparer.

Et pourtant retourner dans cette maison maudite, poser les pieds à la place même où le sang d'une belle jeune femme avait coulé, cela lui semblait impossible à certaines heures. Mais Molda n'était point de celles qui cherchent orgueilleusement leurs forces en elles-mêmes. Elle savait que la prière fait violence au ciel, et c'est du ciel qu'elle attendait une inspiration.

Cependant comme si elle éprouvait plus de crainte encore que d'habitude à se trouver en présence de son redoutable père, elle passa près de deux heures à visiter ses pauvres.

Hélas une épreuve terrible l'attendait à l'hôtel Komorn.

Son père ne s'y trouvait pas seul. Quand elle le demanda il lui fut répondu que le comte Palma venait d'arriver, et que Komorn avait ordonné de le prévenir au moment où sa fille rentrerait à l'hôtel.

Pour la première fois de sa vie elle se révolta.

Si Palma se présentait à l'hôtel à une heure si matinale, si son père paraissait avoir besoin de son concours c'est qu'il s'agissait d'une affaire grave, d'une décision à prendre, et cette décision elle la connaissait trop. On venait lui demander son consentement à un mariage qui l'épouvantait.

(A suivre)

dans sa sagesse Votre Sainteté daigne l'ordonner, sera pour la société contemporaine, dévorée par la plaie du scepticisme et du naturalisme, la confirmation du surnaturel qui brilla dans l'humble paysanne, et sans lequel on ne peut expliquer le succès de sa mission.

ANNONCES NOUVELLES

Soumission.—A. Gobeil
Avis au public et au clergé.—A. Toussaint & Cie
De Québec aux Antilles.—J. A. Langlais.
Saison d'automne.—Belan Brothers.

QUÉBEC, 17 SEPTEMBRE 1888

LEUR RÉVUE

M. Mercier et sa clique font un vacarme assourdissant avec la question du désaveu de la loi des magistrats de district.

Assemblée d'indignation, discours, articles, véhéments, ils emploient le verbe et le sec pour émonvoir l'opinion.

Le spectacle est d'un ridicule achevé, quand on songe à la pitoyable position où ils se trouvent eux-mêmes avec leur proclamation nulle, leurs nominations nulles, et leur nouvelle cour nulle, archi-nulle.

Ils jouent de la cymbale et du tambour pour faire oublier leur avarie. Mais l'avarie existe, et elle est forte, et elle jette sur ses auteurs un magnifique reflet de sottise et d'ignorance.

Qu'on se le dise !!

Leur loi n'était pas en vigueur quand ils ont payé le traitre des Deux-Montagnes, en le nommant juge avec M. Barry.

Elle n'était pas en vigueur quand ils ont aboli pompeusement la Cour de Circuit, à Montréal.

Le statut de 1871, exige qu'il y ait soixante jours d'écoulement depuis la sanction, pour qu'un acte ait force de loi, à moins qu'il n'y soit spécialement pourvu, quant à la date de l'entrée en force.

Or il n'y a dans la loi des magistrats aucune disposition spéciale quant à cette date.

Donc la loi ne pouvait devenir exécutoire que soixante jours après la sanction.

Nos grands hommes, eux, ont prétendu l'exécuter cinquante jours après cette sanction.

Ils ont fait une omelette réussie, comme on le voit.

Dire leur embarras, leur déconfiture quand ils se sont aperçus de l'accident, est chose impossible.

Ils sont embêtés, embêtés, "dangereusement embêtés," suivant la fameuse expression de M. Mercier.

Et voilà pourquoi ils crient si fort. Criez criez, mes amours, vous êtes dans un joli pétrin !

Tout ce que vous avez fait est NUL, entendez-vous ?

Et si vous aviez du cœur, vous remerciez chaleureusement Sir John Thompson, qui vous a tiré une fautive épine du pied en désavouant votre loi.

Y a-t-il un homme d'affaires qui voudrait procéder devant votre cour, créée avant les soixante jours de rigueur.

Que vaudront les décisions de ces magistrats qui ne le sont pas ?

Indignez-vous, maintenant, char-mants saltimbanques, mais indignez-vous contre vous-mêmes.

Car c'est vous-mêmes qui avez commis la désastreuse bêtise dont vos propres amis haussent les épaules.

L'ELECTION DE MONTRÉAL-EST

Nous lisons dans la *Minerve* les renseignements suivants sur le choix du candidat libéral dans Montréal-Est :

Le candidat libéral est sorti de l'ouf. Comme l'on s'y attendait, c'est M. A. E. Poirier qui a été choisi, hier soir, à une assemblée composée d'environ deux cents personnes. Cette assemblée s'est tenue sous la présidence de M. Jacques Grenier, M. Laurier étant présent. Elle a paru comprendre que son candidat ne pouvait être élu qu'à prix d'argent, et les souscriptions que l'on y a recueillies se sont élevées à \$3,205. M. McShane a souscrit \$500, M. Laurier \$100, etc., etc. M. Poirier ayant été malade durant la journée n'a pu parler. Il a montré d'abord quelques hésitations à accepter, mais ses objections ont été surmontées quand on lui a appris que le montant de la souscription atteignait \$3,205 avec l'espoir de doubler le magol.

Dans l'après-midi, une députation libérale avait rencontré M. Lépine pour lui demander si abstraction faite de la protection, il s'engagerait à supporter M. Laurier. M. Lépine a refusé de prendre cet engagement, et c'est sur son refus qu'il a été résolu de combattre la candidature ouvrière.

On voit que le parti libéral entend faire les choses d'une manière pratique. Il y a déjà \$3,205 de souscriptions en un tour de main pour faire triompher la bonne cause, suivant la *Minerve*.

Et ce n'est pas une invention car l'Électeur lui-même renchérit. Il porte le chiffre à \$4,000.

On a immédiatement fait une souscription pour le fonds électoral, dit-il, et en un instant on a pu percevoir \$4,000.

Il ne paraît pas y avoir encore de candidat ministériel sur les rangs. On dit que le cabinet a l'intention de laisser faire la lutte entre une candidature oppositionniste et une candidature ouvrière.

Le candidat ouvrier, M. Lépine, chose assez étrange, aurait été bien prêt d'être élu par acclamation, si l'on en croit les dépêches. Les libéraux lui auraient demandé s'il soutiendrait M. Laurier, hors la question de protection. Ce ne serait que sur son refus de s'engager qu'on aurait choisi M. Poirier.

CE DESAVEU

Nous voulons faire justice de toutes les sottises que débitent M. Mercier, l'Électeur et autres feuilles *ejusdem farinae*, à propos du désaveu de la loi des magistrats de district.

Mais, avant toutes choses, nous allons publier la loi désavouée :

CHAP. XX, 51-52 VICT.

Acte amendant la loi relative aux magistrats de districts

(Sanctionné le 12 juillet, 1888.)

Attendu que, dans le district judiciaire de Montréal, le nombre des causes en matière civile, tant devant la cour supérieure, que devant la cour de circuit, est tellement considérable que malade la permanence des sessions de ces tribunaux, les juges qui les président sont incapables de les entendre toutes et de les juger avec la célérité qui convient aux parties intéressées ;

Attendu que, pour remédier à cet état de choses, et dans l'intérêt de l'administration de la justice, il est devenu nécessaire, afin de permettre aux juges de la cour supérieure de s'occuper exclusivement des affaires qui leur reviennent plus immédiatement de ce dernier tribunal, d'abolir la cour de circuit siégeant dans le district de Montréal, et d'y établir une cour de magistrats de district, devant laquelle seraient portées toutes les causes, procédures, matières et choses qui sont maintenant de la juridiction de telle cour de circuit ; En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Par proclamation, le lieutenant-gouverneur en conseil peut abolir la cour de circuit siégeant dans le district de Montréal, et établir, dans la cité de Montréal, pour ce district, une cour spéciale d'archives sous le nom de "Cour de magistrats de districts de Montréal."

2. Ce tribunal est composé de deux juges appelés : "Magistrats de districts de Montréal," lesquels doivent être des avocats de dix ans de pratique, choisis parmi les membres du barreau de la province, et nommé sous le grand sceau, par le lieutenant-gouverneur en conseil.

3. Pour être nommé magistrat de district, il n'est pas nécessaire de qualités foncières ; mais il ne peut occuper un siège au sénat ou à la chambre des communes, ni dans le conseil exécutif, le conseil législatif ou l'assemblée législative de cette province, ni remplir d'autres fonctions sous la couronne tant qu'il exerce sa charge.

4. Ces magistrats restent en office durant bonne conduite ; mais ils ne peuvent être démis de leurs fonctions que sur l'adresse conjointe du conseil législatif et de l'assemblée législative.

5. Le traitement de ces deux magistrats est de trois mille piastres par année chacun, et est payable à même le fonds consolidé du revenu.

6. Tous les pouvoirs possédés maintenant par les juges de la cour supérieure, et les devoirs qui leur sont imposés, relativement aux affaires, procédures, matières et choses qui ressortent à la cour de circuit, siégeant dans le district de Montréal, sont dévolus aux magistrats de district de Montréal.

7. Un seul de ces magistrats préside le tribunal, mais ils peuvent siéger tous les deux en même temps, dans des chambres différentes et y exercer tous les pouvoirs de ce tribunal.

8. La juridiction du tribunal est la même, *mutatis mutandis*, pour entendre et juger les matières civiles, que celle exercée, en vertu de la loi, par la cour de circuit du district de Montréal.

9. Jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par le lieutenant-gouverneur en conseil, le lieu des séances du nouveau tribunal, les bureaux de ses officiers et les endroits nécessaires au dépôt de ses archives, restent les mêmes que ceux maintenant occupés pour ces mêmes fins, par la cour de circuit du district judiciaire de Montréal.

10. Les officiers et employés actuels de la cour de circuit demeurent, sans nouvelle nomination, les officiers et employés du nouveau tribunal.

11. Advenant le décès ou la démission de ces officiers, leurs remplaçants doivent porter le titre d'officiers de la cour de magistrats de district de Montréal.

12. Les huissiers de la cour supérieure sont les huissiers, en même temps, de la cour de magistrats de district par le présent établi, et y sont soumis.

13. Lors de la mise en vigueur du présent acte, toute cause ou procédure commencée et pendante devant la cour de circuit du district de Montréal, doit être continuée, entendue et jugée par les juges de la cour supérieure, comme si le présent acte n'était pas loi ; mais les exécutions et toutes autres procédures ultérieures après le jugement final, deviennent du ressort du nouveau tribunal et de ses juges.

14. Les dossiers, archives, pluriels et livres et papiers de la cour de circuit du district de Montréal, lors de son abolition, doivent jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par le lieutenant-gouverneur en conseil, rester dans les endroits où ils sont maintenant déposés et tenus, comme étant la propriété de la cour de magistrats de district de Montréal, et sous le contrôle exclusif de ce tribunal et de ses juges.

15. Toutes les dispositions du code de procédure civile et autres dispositions relatives à la cour de circuit du dit district, sont, *mutatis mutandis*, applicables à la cour de magistrats de district par le présent établi et aux juges qui doivent le presider.

16. Les mots : "cour de circuit du district de Montréal," "cour de circuit de Montréal," ou simplement "la cour," ou "cour de circuit," chaque fois qu'il s'agit de la cour de circuit siégeant dans le district de Montréal, partout où ils se rencontrent dans le code de procédure civile ou autre loi significatif et comprennent : "la cour de magistrats de district de Montréal."

2. Les mots : "juges de la cour supérieure," "juge" ou "juges," chaque fois qu'il s'agit de leurs pouvoirs et devoirs, relativement aux affaires, matières ou choses se rapportant à la cour de circuit, siégeant dans le district de Montréal, s'entendent des magistrats de district de Montréal.

3. Les mots : "greffier de la cour de circuit" ou "greffier," ainsi que les mots indiquant tous autres officiers ou employés, chaque fois qu'il s'agit de la cour de circuit siégeant dans le district de Montréal, s'entendent du greffier et de tout autre officier ou employé de la cour de magistrats de district de Montréal.

17. Le présent acte est considéré comme formant partie de la loi concernant les magistrats de district ; et les dispositions d'icelle sont applicables au présent en tant qu'elles ne sont pas incompatibles.

TOUJOURS PURS

La dépêche suivante donne la clef du triomphe de M. Rochon dans le comté d'Ottawa, l'automne dernier :

Ottawa, 15.—L'enquête qui se fait actuellement dans la contestation de l'élection locale de M. Rochon pour le comté d'Ottawa, met au jour une foule de révélations étranges. On a examiné hier M. Edwards, député libéral du comté de Russell qui a agi pendant l'élection de M. Rochon en qualité de "receveur général." Il dit que les marchands de bois de la Chaudière lui remirent \$15,000 pour être dépensé pendant l'élection.

La souscription était ainsi faite : G. B. Pattee, \$500 ; E. H. Bronson, \$500 ; R. Hardman, \$500 ; Jas. McLaren, \$500 ; W. C. Edwards, \$500. En transposition, M. Edwards a avoué avoir remis à M. St. Jean, un agent du candidat libéral, \$1000, ainsi que \$500 à un nommé Préfontaine, frère de M. Préfontaine, substitut du procureur général à Montréal.

Un autre témoin, le Dr Aubry, de Buckingham, a déclaré avoir aidé à faire qualifier plus de 100 morts et n'avoir eu aucune difficulté à trouver des individus pour les faire voter en leur nom. L'élection du comté d'Ottawa est certainement entachée d'actes de corruption épouvantables. On dit même que M. Rochon va être déqualifié.

C'est ainsi que M. Rochon a eu 1500 voix de majorité.

On se rappelle les cris de victoire de nos adversaires, à la nouvelle de ce grand succès. C'était le sentiment national qui s'affirmait avec une puissance irrésistible.

Où, allez-y voir, le sentiment national !

Le sentiment national, c'était les \$500 de M. Pattee, les \$500 de M. Bronson, les \$500 de M. Hardman, les \$500 de M. McLaren, les 100 morts du Dr Aubry, etc.

Et l'on n'est pas encore rendu au bout des révélations.

PETITE GAZETTE

M. R. S. White, fils de feu l'honorable Thomas White, ministre de l'Intérieur, a été choisi comme candidat conservateur dans le comté de Cardwell, Ont.

L'honorable M. Mercier accompagné de Mme Mercier est parti hier pour New-York, pour un voyage de quelques jours. La santé de Mme Mercier n'est pas très bonne et elle se rend aux Etats-Unis pour consulter les sommités médicales.

M. Beaupré, directeur de la *Patrie*, doit s'embarquer au commencement d'octobre pour l'Europe, et y

passera l'hiver, le climat du pays étant trop rigoureux pour sa santé.

C'est M. L. H. Fréchette, dit la *Presse*, qui reprendra la direction de la *Patrie* pendant l'absence de son directeur actuel.

Les journaux de Paris annoncent que la célèbre chanteuse, la Patti, est allée dans son fastueux château du pays de Galles se reposer de sa tournée en Amérique.

La campagne de la diva en Amérique a été exceptionnellement fructueuse. Elle a gagné en cette campagne quatre millions 250 mille francs, sur lesquels elle a reçu 30,000 francs par soirée ; on ne lui en avait garanti que 25,000.

Elle repartira en novembre et remontera sur les planches à Londres et à Brighton.

L'on a inauguré, il y a quelques jours, une statue du découvreur de l'Amérique, à Cogoletto, son pays natal.

Cogoletto est une petite localité située sur la route de Gènes, à Nice. Dans la maison de Christophe Colomb, restaurée en 1872, on montre la chambre qu'il occupa. Il n'existe qu'un seul portrait fait de son vivant, c'est-à-dire, il y a près de quatre siècles, mais il existe une gravure, restée dans la famille du syndic de Cogoletto, le représentant entouré de ses compagnons d'armes.

Les religieuses hospitalières de Saint Joseph de Montréal fondent cette année à Windsor, Ont., un établissement destiné à l'œuvre des noirs.

Son Excellence le gouverneur général et lady Stanley de Preston sont arrivés à Québec par le bateau hier matin.

La prochaine livraison du *Canada-Français* contiendra le commencement d'un travail historique très important, ouvrage posthume de M. Gérin Lajoie : *Dix ans de notre histoire*, de 1840 à 1850.

DÉPÊCHES

MGR PERSICO

Londres, 16.—Mgr Persico a quitté cette ville pour Paris et est en voie de se rendre à Rome.

KALNOKY ET BISMARCK

Berlin, 15.—La rencontre entre M. Kalnoky et le prince Bismarck aura lieu lundi prochain. Kalnoky partira de Vienne demain. Il sera l'hôte du prince Bismarck durant plusieurs jours.

LE PRIX DU PAIN

Paris, 16.—Comme conséquence d'un décret du conseil municipal laissant le prix du pain, les boulangers de St Denis ont fermé leurs boulangeries. Les ouvriers mécontents de ce fait ont pillé certaines boutiques. La plus grande excitation existe et plusieurs arrestations ont été opérées.

GREVE ET EMEUTE

Paris, 15.—Un conflit a eu lieu à Pierre Buffière, département de la Haute-Vienne, entre des ouvriers en grève et des troupes. Plusieurs personnes ont été blessées, et un certain nombre de grévistes arrêtés.

AFFAIRES D'IRLANDE

Dublin, 16.—Dix-huit familles dans l'île de Clare ont évité les évictions en payant leurs loyers. Cinq familles ont été évacuées.

Une assemblée nombreuse a été tenue aujourd'hui au parc Phoenix pour protester contre la mise en prison de M. Thomas Morony, qui est détenu prisonnier depuis un an et demi pour avoir refusé de rendre témoignage dans la cause des fermiers d'Herbston.

Le lord maire O'Brien et d'autres parlements influents ont adressé la parole à la foule. Des reporters du gouvernement étaient présents.

LES MANOEUVRES ALLEMANDES

Berlin, 15.—Les manœuvres ont donné lieu au plus grand intérêt. Le combat simulé a des mieux réussi. L'enthousiasme du kaiser a donné un grand courage aux officiers et aux soldats. Tous s'accordent à dire que les troupes se sont admirablement bien conduites. L'empereur s'est montré partout et a surveillé tous les détails. La bataille terminée, l'empereur a réuni ses officiers et leur a fait les remarques nécessaires sur les manœuvres de la journée.

NOUVELLES DU MANITOBA

Winnipeg, 15.—Le gouvernement consent à aider le chemin de fer de la Baie d'Hudson par une garantie de 4 p.c. durant 25 ans sur un montant de deux millions et demi de piastres, à la condition que la compagnie mette pour cet automne 40 milles de chemin en opération. Pour les 60 autres milles le gouvernement donnera l'ancienne garantie de \$6,400 par mille.

Le premier train de passagers sur la voie du chemin de fer de la Rivière Rouge est parti hier matin avec les honorables Greenway et Smart et un certain nombre de dames. Le service régulier des passagers commencera le 25 courant.

Echos & Nouvelles

Un beau trait

Dernièrement le tonnerre incendiait la grange de M. Hubert Roy, de St-Valier, Bellechasse, avec tout son contenu. Dans un élan spontané, tous les citoyens de St-Valier, se donnèrent la main pour réparer ce désastre. En quelques jours c'était fait.

C'est une noble coutume que celle de venir ainsi en aide à ceux qui éprouvent de grands maux, mais en peu d'endroits elle se pratique avec autant de libéralité qu'à St-Valier.

De tels actes sont méritoires devant Dieu et les hommes, et méritent d'être enregistrés dans les annales de notre histoire. Que nos amis de St-Valier veuillent bien accepter nos félicitations.

Une épidémie de rage

Un chien appartenant à M. Simon Molley, un riche fermier des environs de David City (Nebraska), est devenu enragé, il y a quelques semaines et a mordu plusieurs bestiaux de la ferme avant qu'on ait pu le tuer. Depuis, plusieurs vaches de M. Molley ont été prises successivement de la rage. Un jour il a fallu en abattre deux ; un autre jour trois, et maintenant Molley craint, dit-on, de perdre tout son bétail.

Inondations

On évalue à un million de dollars les dégâts causés à Augusta (Géorgie) par les récentes inondations. Onze personnes ont péri tant dans la ville que dans les environs.

Les anarchistes de Chicago

Mary Engel, la fille d'un des anarchistes de Chicago exécutés au mois de novembre dernier, vient de se marier avec un nommé Gustave Rust, un autre anarchiste dont elle avait fait la connaissance à l'enterrement de son père.

Incendie désastreux

Un des incendies les plus désastreux dont cette partie de Boston ait jamais été le théâtre, a éclaté vendredi matin dans le quartier situé sur le bord de l'eau, où se trouvent de vastes chantiers de bois. Les pertes sont évaluées à \$125,000.

Gelées

De très fortes gelées ont encore eu lieu ces jours-ci dans le Nord-Ouest et particulièrement au Dakota. Dans certaines localités, la récolte du maïs a été très endommagée.

Feux de forêts

Les feux de forêts continuent à ravager le comté d'Aranae et toute la région qui s'étend au nord et au nord-est de Bay City (Michigan). Les dégâts matériels sont énormes et l'on affirme que plusieurs personnes ont péri dans les flammes.

Le Séminaire Canadien à Rome

Monsieur l'abbé C. F. Palin d'Abonville, P.S.L., docteur en théologie et professeur de Droit canonique au grand séminaire, de Montréal, vient d'être nommé supérieur du séminaire canadien de Rome.

Monsieur Palin d'Abonville s'embarquera à Montréal, à bord du *Sarna* de la ligne Dominion, le 10 du mois prochain ; il sera accompagné de sept jeunes prêtres qui se rendent au séminaire de Rome pour continuer leurs études théologiques, et dont voici les noms : M. Lagueux, de diocèse de Québec.

M. C. Bourdais, H. Langevin, A. Barcelo, J. Robert, diocèse de Montréal.

M. H. Filiatrault, J. A. Lemieux, diocèse de St-Hyacinthe.

M. A. Cousmeau, professeur de philosophie au Séminaire de St-Thérèse, est parti, il y a quelques jours, pour la même destination.

Emulsion-Scott

Une des raisons qui font que l'Emulsion-Scott a tant de succès, c'est parce qu'elle est la meilleure. Le Dr W. H. Cameron, Halifax, dit : "J'ai prescrit l'Emulsion-Scott d'huile de foie de Morue, aux *lymphophobes*, pendant les deux dernières années, et je l'ai trouvée plus agréable à l'estomac et obtenue de son usage des résultats supérieurs à toute autre préparation de même nature."

Vendue par tous les Droguistes, à 50c. et \$1.00.

La tragédie de Roxton Falls

Voici de nouveaux détails sur la tragédie dont Roxton Falls a été le théâtre, samedi, le 1er septembre.

Hermidas Bonhomme, la victime, était âgé d'environ 40 ans et doué d'une force herculéenne. Arcouette, qui est aujourd'hui dans la prison de Sweetburg, passe pour un jeune homme bouillant, hantant et sournois. Il voyait d'un mauvais oeil le prestige dont Bonhomme s'entourait par la force de ses muscles et il n'aimait pas à se faire faire la loi, comme on dit communément.

Le samedi soir en question, Bonhomme se rendit chez le barbier, mais ce dernier, n'ayant pas le temps de lui faire la barbe sur le champ, le client se rendit à l'hôtel Ledoux, où il rencontra Arcouette et un nommé Langlois. On ne sait à quel propos, une difficulté s'éleva et la raison du plus fort triompha, les deux compagnons eurent le dessous. En repoussant Arcouette, le gros Bonhomme lui dit : "Va-t'en donc trouver ta femme, au lieu de boire ici à l'hôtel. Ta pauvre femme aura moins de misère."

En faisant cette semonce, ce dernier mit une main dans sa poche de pantalon et défilait les deux querelleurs en disant : "Je vous prends tous les deux d'une main."

On raconte qu'il y eut une courte bataille à trois et que les deux petits boxeurs furent routés en un clin d'oeil. Il paraît que Bonhomme et Arcouette n'étaient chauffés que par deux verres de boisson. Arcouette se dirigea chez lui, la rage au cœur. Il frappa avec violence à sa porte, sa femme répondit en tremblant, mais il se ravisa et lui cria de ne pas ouvrir, car il lui arriverait grand malheur si elle dirigeait sous une remise, fit flamber une allumette et saisit une barre de fer qui était à terre.

Cinq minutes plus tard, il gravissait les degrés de l'hôtel Ledoux, en criant et en brandissant la barre de fer : "Ranguez-vous, il va arriver un grand malheur !" Bonhomme allumait sa pipe avec calme. Les quelques personnes effrayées et ne devant pas le dessin du jeune furieux, livrèrent passage. La barre en fer siffla dans l'air et s'abattit sur la tête du malheureux Bonhomme qui roula sur le plancher sans connaissance. On sait qu'il expira quelques heures après et qu'Arcouette fut arrêté.

Le défunt laisse une femme et quatre enfants, et le meurtrier trois enfants et une femme mourante de douleur et de misère.

Lorsque le prisonnier fut écroué en prison, il dit qu'il avait été poussé par d'autres à cet acte horrible et l'on parle de faire arrêter quelques complices.

Le jury, dans son verdict à l'enquête du coroner, a blâmé sévèrement les hôteliers de Roxton Falls de tenir leurs hôtels ouverts après onze heures.

Le nouveau catéchisme

Le nouveau catéchisme est sous presse et il sera mis en vente dans quelques jours.

Accident fatal

Mercredi dernier, vers 5 heures du soir, un serre-frein du Grand Tronc s'est fait couper en deux à Richemond par le convoi de vitesse qui laisse la gare de Lévis à 2 hrs p.m.

Ce serre-frein qui se nomme Gandy était malade depuis quelques temps et par conséquent en congé. Étant à Richemond mercredi soir, il voulut prendre le convoi partant pour Montréal.

On suppose qu'il manqua la rampe de la plateforme et qu'il aura tombé sur la voie, car les roues du wagon lui ont passé sur le corps.

Madame Pacaud

Nous lisons dans l'Électeur de ce matin : Les journaux du soir annonçaient samedi que madame Pacaud, l'épouse de notre directeur, était mourante.

Madame Pacaud est en effet, très gravement malade depuis trois semaines, des fièvres typhoïdes contractées à Calcutta. Samedi matin son état était tel que ses médecins perdirent tout espoir de lui conserver la vie et les derniers sacrements lui furent administrés par le Rev. P. Rottor, S.J.

On avait cependant à peine fini la récitation des prières des agonisants, que l'on constata une amélioration sensible. Depuis, l'état de madame Pacaud n'a cessé de s'améliorer et nous avons été heureux d'apprendre hier soir que ses médecins la considéraient hors de danger.

Notre directeur ne tarit pas d'éloges sur le compte du docteur Hamel, dont il vante à la fois le dévouement et la science médicale.

Une épave

On se souvient qu'il y a quatre ou cinq ans, un des steamers de la ligne Dominion, l'Ottawa, s'est échoué au Cap à la Roche. Depuis, le gouvernement a chargé M. Pierre Fradette de débarrasser le chenal de cet obstacle dangereux. On a eu recours à la dynamite et jeudi soir, un des derniers morceaux est arrivé au fondeur Flanagan, à la rampe du Victor. Ce morceau de fer a 80 pieds de longueur sur 23 de largeur.

C'est après l'avoir amarré sous une grande barge que l'on a réussi à remorquer ce morceau d'épave près de Québec, où M. Fradette se propose de le morceler et de le vendre aux fondeurs. Il reste encore un des flancs de l'Ottawa à relever.

Ça prend comme le feu

Marché de Québec

Farine et Grains.

Farine—Sup. extra, baril, 1905	\$ 25 00	5 50
Extra, baril, 1905	4 00	5 00
Porte pour boulangers	5 10	5 25
Extra du printemps	4 50	4 60
Superfine No 1	4 30	4 40
Pine	4 00	4 10
Farines en poches, de 100 livres.	2 30	2 50

Provisions, Etc, Etc.

Beurre frais par livre	\$ 0 18	0 25
Beurre sale par livre	0 18	0 20
Patates par baril	0 40	0 50
Oignons par baril	0 18	0 20
Fromage par livre	0 08	0 09
Pommes par baril	0 11	0 12
Oignons par baril	5 00	5 00
Pommes par baril	2 50	3 50
Oranges par caisse	7 00	8 00
Citrons par caisse	3 50	4 00
Tabac canadien en feuille par lbs	0 10	0 00

Bœufs, Moutons, Etc.

Bœuf—1re qualité, par 100 liv.	\$ 9 50	10 00
2me " "	7 25	8 50
3me " "	6 25	7 00
Bœuf par livre	0 05	0 12
Veau par livre	0 10	0 12
Mouton par livre	0 10	0 12
" du printemps, chaque.	2 50	4 00

Lards, Jambons, etc.

Porc frais, par 100 livres	\$ 7 50	8 50
" par livre	0 10	0 10
Sale, par livre	0 10	0 11
" par baril	18 00	19 00
Jambons frais, par livre	0 08	0 09
" fumés par livre	0 12	0 13

Volailles

Volailles, par couple	\$ 1 00	1 10
Poulets, do	0 40	0 50
Oies, do	0 00	0 00
Dindes, do	2 00	4 00
Cinards, do	0 70	1 00

Marché au Cuir

Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre	\$ 21 00	0 25
Do do " "	21 00	0 23
Cuir à semelle dit Slaughter n. 1	26 00	0 27
Cuir à barnais	28 00	0 31
Waxed Upper	25 00	0 40
Vache dite Bull et Peblled, par pied	0 13	0 15
Vache à patente	0 15	0 17
Vache émailée	0 15	0 17
Peaux de veau, lourd, par livre.	0 50	0 60
Do léger	0 40	0 50
Cuirs de bœuf, petits	0 24	0 28
Do grands	0 26	0 31

Poissons.

Poissons—Scène le quai	\$ 3 00	4 50
Morue verte le baril	4 00	4 50
Sammon No 1, baril de 200 livres	17 00	17 50
Sammon No 1, la livre	0 10	0 10
Mareng du Labrador par baril	4 50	5 00

Marché au Charbon

Whishah pour engin	\$ 6 00	6 50
Sydney	5 50	6 00
South New-Castle	5 50	6 00
Anthracite américain	6 75	7 00
A. fondries, Lehigh	6 75	7 25
Pour grilles	6 25	6 50
Coke	6 25	6 50

Marché au Bois

Prix par corde

Bratle 6 3/4 pieds	\$ 5 00	6 00
" 2 1/2 "	4 00	5 00
Merliar, 3 "	4 00	4 50
" 2 1/2 "	3 75	4 00
Merliar du Saguenay 3 "	3 25	3 50
Hêtres 3 "	3 00	0 00
Bon eau rouge 3 "	3 00	3 50
" 2 1/2 "	2 75	3 00
" Blane 3 "	2 50	2 75
Epine 3 "	3 00	3 50
" 2 1/2 "	2 75	3 00
" grise 3 "	2 50	2 80
Cypres 3 "	2 50	2 75
Pruche 3 "	2 00	2 50
Croute le voyage	1 00	1 50
Slabs "	1 00	1 10

HEURES DE LA MARÉE

MARÉE HAUTE À QUÉBEC—1888			
	Septembre.	Matin	Soir
Lundi	17	4 28	4 31
Mardi	18	5 48	5 24
Mercredi	19	6 47	6 10
Jeudi	20	7 29	6 47
Vendredi	21	7 04	7 20
Samedi	22	7 37	7 52
Dimanche	23	8 09	8 25

N. B.—Le courant se fait sentir quarante-cinq minutes après la marée haute.

PHASES DE LA LUNE

Premier quartier, mercredi, 19.....10.04 p. m.



DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées : " Soumissions pour le Bureau de Poste à Goderich, Ont." seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 15 octobre 1888, pour les travaux requis pour l'érection d'un bureau de Poste, etc., à Goderich, Ont.

Les plans et spécifications pourront être vus au département des Travaux Publics, Ottawa et au bureau du greffier de la cité, à Goderich, Ont., le et après MERCREDI, le 5 Septembre, et les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules fournies et signées de leur signataire.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un "chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent" du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris ; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 31 août 1888

Québec, 14 septembre 1888—3f. 859



Avis aux Constructeurs de ponts en fer

ON RECEVRA à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 5 jour d'OCTOBRE prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription " Soumission pour le pont des Chaudières, " pour remplacer le pont actuel qui traverse la rivière Ottawa, à la cité d'Ottawa, par un pont à fermes, en fer suivant le devis qui fait partie d'une formule de soumission, dont on fournira une copie, ainsi qu'un plan du pont actuel, aux constructeurs de ponts en fer seulement, sur demande à l'ingénieur en chef.

Les soumissions devront être accompagnées de devis, et de feuilles indiquant l'action des forces sur le nouveau pont, ainsi que d'une description détaillée du mode de construction, car on ne permettra pas d'obtenir le pont actuel, ni de nuire au trafic qui s'y fait—moins les prévisions du devis ; les soumissions devront être faites sur les formules que l'on fournira et devront être signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics ; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement, il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministre ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 10 sept. 1888.

Québec, 15 sept. 1888—6f. 860

Un lot immense d'Etouffes à Robes
10,000 Vgs d'Etouffes à Robes
Vendus à 10 cts, 12 cts et 15 cts
valant le double du prix.



CANAL DU SAULT STE-MARIE

AVIS AUX ENTREPRENEURS

ON RECEVRA à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, MARDI, le 23ème JOUR d'OCTOBRE PROCHAIN, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription : " Soumissions pour le Canal du Sault Ste-Marie, " pour la construction d'un canal du côté canadien de la rivière, à travers l'île Ste-Marie.

Les travaux seront divisés en deux parties : la première comprendra la formation du canal à travers l'île, et la construction des écluses ; la seconde comprendra le creusement du canal aux deux extrémités du canal et la construction des piliers.

On pourra examiner le et après MARDI, le 23ème JOUR d'OCTOBRE PROCHAIN, une carte de la localité avec les plans et devis, à ce bureau où l'on pourra se procurer des formules de soumissions.

On pourra aussi se procurer les mêmes informations, relativement aux travaux, au bureau de l'officier local dans la ville du Sault Ste-Marie, Ont.

Les soumissionnaires qui ont l'intention de faire des offres sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites strictement d'après les formules imprimées fournies et accompagnées d'une lettre déclarant que le ou les soumissionnaires ont examiné soigneusement la localité et la nature des matériaux trouvés dans les puits d'essai.

Dans le cas de soumission par des sociétés les soumissionnaires devront y joindre la signature actuelle de la raison sociale au complet, avec la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de la dite société ; et de plus chaque soumission pour la construction du canal et des écluses devra être accompagnée d'un reçu de \$50,000 du dépôt de banque, et chaque soumission pour le creusement et l'élargissement du canal aux deux extrémités et la construction des piliers devra être accompagnée d'un reçu de 7,500 de dépôt de banque.

Ces reçus de dépôt—des chèques ne seront pas acceptés—doivent être endossés par le ministre des chemins de fer et canaux, et seront confisqués si la personne qui soumissionne refuse d'accepter le contrat aux prix et conditions mentionnées dans l'offre soumise ;

Les reçus de dépôt ainsi envoyés seront remis aux personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas cependant à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 8 août 1888.

Québec, 11 août 1888.—8s 11fs 837

A vendre.

HUIT BEAUX EMPLACEMENTS dans la plus belle partie du village de Saint-Jean Deschailions, dont deux mesurent un demi-arpent de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, et les autres cinquante pieds sur un demi-arpent. Les deux premiers se trouvent bornés par le chemin royal et font le coin de la rue. Ce serait un endroit superbe pour y bâtir un grand magasin. L'église est à proximité.

Ces emplacements seront vendus ou cédés en tout temps d'ici au premier de juin prochain. Le prix variera, suivant les conditions du marché, depuis deux cent cinquante à trois cent piastres. La paroisse de St-Jean Deschailions donne beaucoup d'argent, via qu'il y a des briqueteries et qu'il s'y fait un grand commerce de bois et d'écorces.

Par ordre, F. X. DESROBERT, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 31 août 1888

Québec, 12 avril 1888—St 767

Dernière Edition

LA SEMAINE FINANCIÈRE

Londres, 16.—L'escompte de la semaine dernière était de 3 et de 3 1/2 ; mais pas de demandes.

A la bourse, les opérations ont été actives avec cotes irrégulières. La hausse dans la valeur de l'argent a fait monter les valeurs à placements, mais n'a pas eu d'effets sur celles des spéculations.

Les valeurs des chemins de fer américains sont devenues plus faibles par le fait du désappointement qu'a produit le manque de paiement de dividendes par le chemin de fer Chicago, Milwaukee et St-Paul. Une grande partie de ses actions sont actuellement sur le marché. Cette nouvelle à propos de dividendes a jeté un rude coup pour les nouveaux acheteurs.

Paris, 16.—A la bourse, la semaine dernière, les cotes ont baissé chaque jour. Ce mouvement de baisse fut accentué davantage par l'élévation dans les taux des banques ici et à Londres.

Berlin, 16.—Les affaires à la bourse ont été limitées la semaine dernière ; et il y a eu une baisse fractionnelle générale.

LA POLITIQUE UNIONISTE

Londres, 17.—L'unionniste a publié une brochure composée d'articles récemment parus dans le Post, de Birmingham, sous le titre de " Précis de la politique unionniste. "

M. Chamberlain a fait une longue préface à cette brochure dans laquelle il dit que la politique unionniste doit être plus conciliante que favorable à une agitation.

Il approuve hautement les articles du Post sur ce que doit être la branche de la discussion en vue d'atteindre le but visé par le bill de M. Gladstone mais qu'il manquait.

L'hon. J. G. Blanchet

Nous sommes heureux d'apprendre que l'hon. J. G. Blanchet est presque complètement rétabli et qu'il est attendu la semaine prochaine dans sa famille.

A la basilique

Hier, à la basilique Notre-Dame, M. Emile Solvyns, avocat de Gand, a chanté avec beaucoup d'art et de goût, le Pro peccatis du Stabat Mater de Rossini.

M. Solvyns est de retour d'un voyage à l'île d'Antiochie et à la Pointe-aux-Ésquimaux. L'an dernier, il visitait l'Italie et l'Afrique. Il est fils de feu l'honorable M. Solvyns, sénateur du royaume de Belgique, et élève de l'université catholique de Louvain, où il fut le condisciple de notre distingué chimiste M. Nagant.

Mieux

Le jeune Simard, qui a fait cette chute terrible dont nous avons parlé, il y a quelques jours, est beaucoup mieux. Il a recouvré connaissance. Le malade est encore à l'Hôtel-Dieu.

Oncle et nièce

" La " haute société " de Montréal a été, paraît-il, scandalisée tout récemment en apprenant qu'un oncle avait demandé à Mgr Fabre une dispense spéciale pour épouser sa nièce. Les parties appartenant, dit-on, l'une des meilleurs familles de la ville et sont puissamment riches. Le père de la jeune fille, qui est maintenant mort, avait fait sa fortune aux États-Unis.

Retraite

La retraite annuelle des élèves-instituteurs de l'Ecole normale Laval a commencé hier soir, et se terminera jeudi prochain. Elle est préchée par le Rév. P. Debonighe, rédemptoriste.

Celle des élèves-institutrices et des élèves du pensionnat des Ursulines commencera mercredi prochain, et se terminera le dimanche suivant. Cette retraite sera préchée par le Rév. Père Caron, S. J., pour les canadiennes, et le Rév. Père Rottier, S. J., pour les anglaises.

Revue du commerce

La revue du commerce de l'Agence d'affaires Dunn, Wiman et Cie dit entre autres choses : Le fait que le chemin de fer de St Paul n'annonce pas de dividendes prouve au public que les pertes subies par le chemin de fer de l'Ouest et résultant de l'acte interstade sont plus considérables que les spéculateurs l'ont prétendu ou que les actionnaires l'ont cru tout d'abord.

Le commerce d'exportation, cette année, sera encore moins considérable, que celui de l'an dernier. Les États pour les exportations d'animaux, de coton, de provisions de fermes, d'huile, pour le mois d'août dernier, donnent \$27,446,118, comme une valeur totale de ces exportations, contre \$84,673,250, pour celles du mois correspondant de 1888, soit une augmentation de 23 p. c.

Pour les deux premières semaines du mois de septembre courant, les exportations de New-York, accusent une diminution de 7 p. c., et les importations une augmentation de 73 p. c.

C'est un fait peu encourageant que les faillites des deux dernières semaines aient été de 384 aux États-Unis, contre 317 à pareille époque l'an dernier.

Voici un état des faillites de la semaine expirée hier et telles que rapportées à l'Agence commerciale de Dunn, Wiman et Cie.

Etats Unis.....	190
Canada	27
Total.....	217

Semaine précédente.....	124
Semaine antérieure.....	236
Semaine correspondante de l'an dernier.....	188

Conseil de l'Instruction Publique

La réunion du comité catholique du conseil de l'Instruction Publique, aura lieu mercredi, 26 septembre.

Mariage

Nous lisons dans la Minerve :

Le 12 courant, dans la chapelle du Sacré-Cœur, à Notre-Dame, M. Adolphe Dionne, avocat, de Québec, fils de l'honorable Elise Dionne, de Saint-Anne de la Pocatière, conduisait à l'autel Mlle Arthémise Hudon, fille de M. Joseph Hudon, marchand, de cette ville.

Le mariage a été célébré par M. l'abbé Emile Dionne, professeur de musique au collège de Sainte-Anne, assisté de M. l'abbé Hamon, P. S. S., et de M. l'abbé Alfred Dionne, vicaire au Cap Saint-Ignace, tous deux frères du marié.

Le chœur de la paroisse, dont M. Joseph Hudon fait partie, a chanté, pendant la messe, les plus beaux morceaux de son répertoire.

Le jeune couple est parti en tournée de noces pour les États-Unis. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

DÉCÈS

A Saint-Roch de Québec, le 15 du courant, à l'âge de 37 ans et 8 mois, Malvina Latulippe, épouse de Eléazar Drouin, commerçant. Son service et sa sépulture auront lieu mardi, le 18, à 9 heures. Le convoi funèbre laissera sa demeure, 252, rue du Roi, à 8 1/2 heures, pour l'église Saint-Roch et de là au cimetière Saint-Charles. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les journaux de Montréal et des États-Unis sont priés de reproduire.

IMPERIAL
CREAM TARTAR
BAKING POWDER

La plus PURE, la plus FORTE et la MEILLEURE

NE CONTENANT NI
Alun, Ammoniac, Chaux, Phosphates
ou autres matières nuisibles.

E. W. GILLET TORONTO, ONT.
CHICAGO, ILL.
Fabri de la Celebrated Royal Yeast Cakes

RECETTE DE BISCUITS.

NOTRE spécifique No 23 restaure d'une manière permanente les forces vitales épuisées, la vitalité perdue et la débilité générale, quand tout autre traitement fait défaut. Envoyer 6 cents en timbres pour notre TRAITÉ et les DIRECTIONS en vue de la guérison à domicile.

TORONTO MEDICINE Co., 343, avenue.
SPADINA, TORONTO, ONTARIO.
Québec, 25 mai 1888—Jan. 861

Avis au Clergé

ET AU
PUBLIQUE

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de vins, Claret (vin table), Port et vins de messe. Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling évêque de Peterborough, d'Ontario.

M. ARTHUR TOUSSAINT & Cie., seuls, ont un dépôt de vins, ci-dessus.

Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le Rév. M. Page, professeur de chimie à l'Université Laval, Québec.

A. C. TOURNIER, Viticulteur, à Sandwich, Ont.

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bonchou bulle de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente chez tous les fournisseurs de première classe doit être mis en bouteille.

Ce vin acheté en fût ou au gallon dans les 24 heures que le fût est ouvert comme cela vous arrive en excellent vin, autrement il perdrait de sa saveur.

J'AI ANALYSÉ, POUR M. A. TOUSSAINT & Cie., deux échantillons de vin Port (vin rouge, et Claret, fournis à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent.

Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

REV. P. J. EL. PAGE, Prof. de Chimie à l'Université Laval.

Québec, 8 octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, 111, rue St-Pierre, ainsi que chez M. A. Grenier, épicer, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Fêre, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie
Marchands de Vins
No. 111 RUE ST-PIERRE
Québec, 10 Décembre 1887.—Jan. 711.

De Quebec aux Amilles

NOTES DE VOYAGE
Par M. l'abbé MONTMINY

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec au prix modique de 30 CENTS

Comme le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se la procurer sous le plus court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Racontée dans un style sobre et facile, le voyage de M. l'abbé Montminy ne saurait manquer d

Heures des offices du Dimanche

ET DES JOURS DE FÊTE

DANS LES

Eglises catholiques de Québec.

Haute-Ville

BASILIQUE.—R. M. F. Faguy, curé.—
Rues Buade et La Fabrique.

MESSES BASSES : 5 hrs, 6 hrs, 7 hrs, 8 hrs.—
GRAND MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 1/2 hrs P. M.

CONGREGATION N.-D.—R. P. Désy, Sup.—
Côté des rues Dauphine et d'Autel.

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 hrs et 7 hrs A. M.—
SALUT : 5 hrs P. M.

EGLISE ST-PATRICK.—R. P. M. S. Burke,
Supérieur.—Rues St-Stanislas et McMahon.

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 7 hrs, 8 hrs A. M.—
GRAND MESSE : 10 hrs A. M.—VÉPRES : 7 hrs P. M.

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU.—R. M. F. M.
Beaulieu, Chapelain.—Rue Charlevoix.

MESSE BASSE 6 hrs A. M. VÉPRES : 2 1/2 hrs P. M.

Basse-Ville

CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA VIC-
TOIRE.—R. P. Désy, Chapelain.—
Rue M. Vaillancourt.

MESSES BASSES : 6 1/2 hrs, 7 hrs A. M. et 7 hrs P. M.

Panbourg St-Jean

EGLISE ST-JEAN-BAPTISTE.—R. M. F. M.
X. Plamondon, Curé.—Rue et Panbourg St-Jean.

GRAND MESSES : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—
ARCHICONGRÉGATION : 7 hrs P. M.

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 7 hrs, et 8 hrs A. M.

CHAPELLE DU BON PASTEUR.—Chapelain.—
R. M. A. A. Blais.—Rue de Lacharvillière.

MESSE BASSE : 6 hrs A. M. SALUT : 4 heures P. M.

CHAPELLE DES SEIGNEURS DE LA CHARITÉ.—
R. M. F. X. Bélanger, Chapelain.—
Rue Richelieu.

MESSE BASSE : 6 hrs A. M.—SALUT : 5 hrs P. M.

CHAPELLE STE-BRIGITTE.—Grande Allée,
Rue St-Louis.

MESSE BASSE : 7 hrs A. M.—SALUT : 4 hrs P. M.

St-Roch

EGLISE ST-ROCH.—R. M. F. H. Bélanger,
Curé.—Rue St-Joseph et de l'Eglise.

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 1/2 hrs, 7 1/2, 8 1/2 hrs A. M.—
GRAND MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—
ARCHICONGRÉGATION : 7 hrs P. M.

CHAPELLE DE LA CONGREGATION.—
Rue St-Joseph.—R. P. Désy, chapelain
des congréganistes.—R. M. W. Pleisance,
desservant.

MESSE BASSE : 6 1/2 hrs A. M.—GRAND MESSE
9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES 2 hrs P. M.—OFFICE
DU SOIR : 7 hrs P. M.

St-Sauveur

EGLISE ST-SAUVEUR.—R. P. Grenier,
Supérieur.—Rue Massue et Boisseau.

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 1/2 hrs, 7 1/2, 8 1/2 hrs A. M.—
GRAND MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—
ARCHICONGRÉGATION : 7 hrs P. M.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.—R. P.
Jodoin, Directeur.—Rue Hermine.

Congrégation pour les hommes.—MESSE BASSE
6 1/2 hrs A. M.

Congrégation des jeunes gens.—R. P. Boisson-
nault, directeur.—MESSE BASSE à 7 hrs A. M.
Ces deux messes sont pour la congrégation
seulement.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

**CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE
CANADIEN**

DÉPART DE QUÉBEC

Train Local à 9 hrs A. M.

Train Express à 2.45 p. m.

Train Express à 10.03 p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Mon-
tréal à 2.45 heures p. m.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

2.00 A. M.—Express direct pour la station DeQueen
Lac St-Jean, mardi, jeudi et samedi,
y arrivant à 5.15 p. m.

3.35 A. M.—Train mixte pour la Rivière-à-Pierre,
le lundi, mercredi et vendredi,
y arrivant à midi.

5.30 P. M.—Express local, tous les jours, pour
St-Raymond, y arrivant à 7.15 p. m.

Allant au Sud

5.50 A. M.—Express local tous les jours de St-
Raymond pour Québec, y arrivant à
8.55 A. M.

9.00 P. M.—Express direct de DeQueen, lundi,
mercredi et vendredi, pour Québec,
y arrivant à 6.00 A. M.

7.30 P. M.—Train mixte de la Rivière-à-Pierre, le
mardi, jeudi et samedi pour Québec,
y arrivant à 7.55 p. m.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe
Lévis pour Richmond et tous les points de
l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sher-
brooke, Island, Poud, Gosham, Lewiston
Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest
et l'Est, et du Sud-Ouest et du Nord-Est.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean
à 8.15 A. M.

Pour la Riv. du Loup et Ste-Flavie à 14.30 A. M.

Pour la Riv. du Loup à 17.05 p. m.

Ces trains circulent sur l'heure du Eastern
Standard Time.

QUÉBEC-CENTRAL

Express—quitte Lévis à 1.10 p. m., arrive à
Sherbrooke à 8.00 p. m. et à New-York, 11.45
A. M.

Mixte—quitte Lévis 2.30 p. m., arrive à St-
François à 7.45 p. m.

Express—départ de New-York à 4.30 p. m.,
arrive à Lévis à 3.20 p. m.

Mixte—quitte Lévis-François, 6.00 A. M.,
arrive à Lévis 11.15 A. M.

Ascenseurs

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de
7 heures du matin à 9.30 du soir.

Les mardis et samedis, de 6 heures du matin
à 9.30 du soir.

Le dimanche de midi à 9.30 h du soir.

Prix : 3 cents, 5 cents aller et retour, ou deux
passages.

Trains de nuit

Le train de nuit part de Québec pour Mon-
tréal à 11.15 p. m.

Trains de jour

Le train de jour part de Québec pour Mon-
tréal à 2.45 p. m.

Trains de nuit

Le train de nuit part de Québec pour Mon-
tréal à 11.15 p. m.

Trains de jour

Le train de jour part de Québec pour Mon-
tréal à 2.45 p. m.

Lignes de Steamers

LIGNE ALLAN

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour
Liverpool, tous les jeudis, durant la navigation,
avec les passagers, arrêtant à Rimonski pour
le service de la malle.

Prix du passage de Québec :
Cabine \$60, et \$80 ; Cabine secondaire : \$30 ;
Entreport : \$20.

COMPAGNIE DES PORTS DU GOLFE

Le *Miramichi* partira de Québec mardi, le 18
septembre, à 2 h. p. m., pour Pictou, arrêtant à la
Pointe aux Pères, Summerside et Charlottetown.
Vente des billets de passage chez Leve et
Alden, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Tous les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis
tous les 10 minutes. Prix 3 cents pour chaque
passage.

TRAVERSE DE QUÉBEC A LÉVIS.

QUÉBEC LÉVIS

A. M. A. M.
7.45 Malle pour 6.00 Train mixte de la
Halifax. Accom- Riv du Loup.
modation pour P. M.
la Rivière du Loup. 2.00 Malle de la Riv.
du Loup.
P. M. P. M.
2.00 Malle pour la 7.45 Malle de la Riv.
Rivière du Loup. pour la Rivière du Loup.
4.45 Accommodation 7.45 Malle de la Riv.
pour la Rivière du Loup.
Loup.

Pour le Québec Central

P. M. A. M.
2.15 Express pour 7.00 Express de nuit
Sherbrooke de Sherbrooke.
P. M. 11.00 Train mixte de
2.30 pour St-Joseph P. M. Saint-Joseph.
8.30 Express de nuit 2.30 Express de
pour Sherbrooke. Sherbrooke

TRAVERSE DU GRAND TRONC

LAISSE

QUÉBEC STATION DE LÉVIS

P. M. A. M.
1.30 Train éclair 7.00 Malle de l'Ouest
pour l'Ouest. P. M.
P. M. 2.00 Express de l'Ouest
7.30 Malle pour 7.00 Train mixte de
l'Ouest. Richmond.

DE QUÉBEC A ST-ROMUALD

NEW-LIVERPOOL DE QUÉBEC

5.15 A. M. 6.00 A. M.
8.00 A. M. 9.00 A. M.
10.00 A. M. 11.30 A. M.
1.00 P. M. 2.00 P. M.
3.00 P. M. 4.00 P. M.
5.00 P. M. 6.15 P. M.

LES DIMANCHES

2.00 P. M. 1.30 P. M.
5.00 P. M. 3.00 P. M.
5.00 P. M. 6.00 P. M.

Arrivant à St-Romuald et au quai de M. Bowen,
Sillery, en montant et descendant.

Tous les Samedis il y a un voyage de St-Ro-
muald et Sillery à Québec, à 7 heures P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures
du matin de St-Romuald, et dans l'après-midi, les
heures seront les mêmes que le Dimanche.

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

DE L'ISLE D'ORLÉANS DE QUÉBEC

5.15 A. M. 6.15 A. M.
8.00 A. M. 9.15 A. M.
10.00 A. M. 11.30 A. M.
1.30 P. M. 2.30 P. M.
3.30 P. M. 4.35 P. M.
5.30 P. M. 6.15 P. M.

LES DIMANCHES

12.00 A. M. MIDI 1.00 P. M.
1.30 P. M. 2.30 P. M.
4.30 P. M. 5.00 P. M.
6.00 P. M.

Les jours de fête un voyage se fera de l'Isle à
Québec à 8 heures du matin.

SAGUENAY

Le vapeur *Union*, capt. Barras, partira de
Québec à 7.30 A. M., les Mardis et Vendredis.
Le vapeur *St-Laurence*, capt. M. Lecours, à
commencer le 20 juin, partira de Québec à 7.30
A. M. les Mercredis et Samedis.

Les deux bateaux arrêtent à la Baie St-Paul,
Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup,
Tadoussac, Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi.

L'*Union* arrive à l'Anse St-Jean le Mercredi et
le Samedi.

Voyage extra à Murray Bay après le 8 juillet.

Le vapeur *Union* partira de Québec tous les
Lundis matin à dix heures pour Murray Bay. Au
retour partira de Murray Bay tous les Mardis
matin à 7 heures, arrêtant aux Eboulements et à la
Baie St-Paul.

QUÉBEC ET MONTRÉAL

Le vapeur *Montréal*, capt. Roy, laisse Québec
pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis à
5 heures P. M.

Le vapeur *Québec*, capt. Nelson, laisse Québec
pour Montréal, les mardis, jeudis et samedis à 5
heures P. M.

BERTHIER

Le vapeur *Montmagny*, quittera le quai Cham-
plain tous les jours à 4 hrs p. m., pour St-Laurent,
St-Michel et St-Jean.

Les lundis, mercredis, jeudis et samedis, il se
rendra à Berthier.

STE-CROIX

Le *Ste-Croix*, capt. Boivert, part de Ste-Croix
tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain,
arrêtant à la pointe à Aubain, Pointe aux Trembles
Ste-Antoine, Heure réglée par la marée.

GRONDINES

L'*Etoile*, capt. Paquet, part des Grondines tous les
lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêt
au Cap Saut, Platon, Deschambault, Lotbinière
Grondines et St-Jean Deschambault. Heure réglé
par la marée.

ST-NICOLAS

Le *Pélerin*, Capitaine A. Baker, part tous les
jours de Québec, à 4 heures P. M., et de St-Nicolas
à 6 h. m.

Prix : aller et retour 30 cents.

Tous les samedis, le vapeur fera un voyage
extra de St-Romuald et Sillery pour Québec, à
1 heures P. M.

STE-ANNE DE BEAUPRE

A partir de dimanche, 27 mai courant, le vapeur
Brothers voyagea comme suit :

1. Haissera Québec tous les jours.

Départ du quai Champlain à 6 1/2 heures A. M. au
retour il laissera Ste-Anne dans l'après-midi, excep-
té les mardis et samedis, jour auquel le départ de
Québec aura lieu dans la journée et suivant la
marée.

Trains de nuit

Le train de nuit part de Québec pour Mon-
tréal à 11.15 p. m.

Trains de jour

Le train de jour part de Québec pour Mon-
tréal à 2.45 p. m.

Lignes d'Omnibus

[Cie des chars urbains, rue St-Jean]

**COUVENT DE BELLEVUE, CIMETIÈRE
BELMONT ET EGLISE STE-FOYE**

DÉPART DES ÉTABLES DÉPART DE L'EGLISE STE-FOYE

LA SEMAINE

6.30 A. M. 7.40 A. M.
8.45 A. M. 10.00 A. M.
2.15 P. M. 4.00 P. M.
6.15 P. M. 7.30 P. M.

Les dimanches pour l'église Ste-Foye

1.00 P. M. 2.00 P. M.
5.30 P. M. 7.00 P. M.

Les Dimanches

Départ des étables à 1 heure P. M. et fera des
voyages intermédiaires jusqu'à 5 hrs p. m. pour le
Couvent de Bellevue, Cimetière Belmont.

Pour les cimetières Mount Hermon, Woodfield
et Couvent de Jésus-Marie, l'omnibus laissera les
étables à 1 heure P. M. et fera des voyages inter-
médiaires jusqu'à 5 heures de l'après-midi.

Tous les jeudis aux cimetières Mount Hermon,
Woodfield et Couvent de Jésus-Marie à 2.15 heures
et le retour à 4.00 heures.

En prenant le tramway 15 minutes avant les
heures ci-dessus, on arrivera à temps pour prendre
l'omnibus.

A SILLERY

Un omnibus partira de la Halle du marché
Champlain, basse-ville, les Lundis, Mercredis,
Jeudis et Vendredis à 3 de l'après-midi.

Les mardis et samedis à 11 1/2 heures A. M. et à
3 de l'après-midi.

CAP-ROUGE

Départ du Cap-Rouge à 8 1/2 A. M., arrive à Québec
à 10 heures A. M.

Départ du Bureau de Poste, Québec, pour Ber-
gerville et le couvent de Sillery à 11.45 A. M.

Départ de l'Eglise de Sillery à 1 heure p. m.,
arrive à Québec à 2 heures p. m.

Départ du Bureau de Poste pour le couvent de
Sillery et Cap-Rouge à 4.15 p. m.

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M.,
chez Jean Lemelin, épicer, 111, rue du Pont, St-
Roch. Départ du Château Richer à 6 1/2 heures du
matin, P. M., aller et retour 60 cents.

Les dimanches de Québec à 6 heures du matin.
Prix : aller et retour, 60 cts.

BARRIÈRE DU SAULT MONTMORENCY

Deux omnibus partiront du Pont Dorchester pour
le Sault Montmorency, tous les jours, matin à 10
heures et 11 1/2 heures.

L'après-midi à 5 heures

Départ de la Barrière du Sault, le matin à 7
heures. L'après-midi à 2 et 4 heures.

Les dimanches de la Barrière du Sault à midi
et à 5 heures p. m. De Québec, à 1 1/2 heure p. m.
et 6 1/2 heures p. m.

Prix : aller et retour, 20 cts.

DE QUÉBEC A ST-TITE DES CAPS

La voiture transportant la malle pour St-Tite
des Caps, prendra des passagers pour Sault Mon-
torency, Ange Gardien, Château Richer, Ste-Anne,
St-Férol St-Joachim et St-Tite des Caps.

Le départ a lieu tous les jours à 4 heures de
l'après-midi, de chez Evariste Drouin, épicer, coin
des rues St-Marguerite et Grant, St-Roch.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN

Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à
8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes
entre la barrière Ste-Foye et le bureau du *Courrier
du Canada*. Prix : 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Pont le trajet tous les 15 minutes entre la
barrière St-Valier et le marché Champlain, tous
les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs
du soir. Prix 5 cents.

Télégraphe d'alarme

Quartier Saint-Louis

Boîtes

1 rue Ste-Croix, station centrale
2 Ste Anne et Panet.
3 Grison et Ste Geneviève.
4 Halimand et St-Louis.
5 Jardins et Ste Anne.
6 Buade et Fort.

Quartier du Palais

7 Hébert et Rempart.
8 Ste Famille et Hébert.
9 Séminaire de Québec.
10 St-Jean et Collins.
11 Palais et Mac-Nabon.
12 St-Jean et St-Stanislas.

Quartier Champlain

15 Chantier Dinning, Cap Blanc
16 Epicerie Taylor, Cap Blanc.
17 Station du feu, Prés-de-Ville.
21 Maison Giblin, do
23 Maison Grant, rue Champlain.

Quartier Saint-Pierre

24 Dalhousie et Arthur.
25 Côte de la Montagne, au bas.
26 Sault-au-Matelot et S. Jacques.
27 Côte Dambourges et S. Paul.
31 Lemesurier, rue S. Paul.
32 Marché S. Paul, station.

Quartier Jacques-Cartier

34 Prairie et S. Dominique.
35 Fossés et Pont.
36 S. Valier et la Chapelle.
37 L'Eglise et S. Joseph.
41 Dorchester et N. D. des Anges.
42 S. Valier et Bellevue.
43 Colomb et Nelson.
45 S. Anselme et S. Joseph.
48 Arago et Turgeon.



COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUÉBEC

LE SOLIDE, FORT ET BIEN ÉQUIPPÉ

LE STEAMER

"Miramichi," capt. A. BAQUET,

ayant subi à Hull des réparations à ses bouilloires
et machineries dans le courant de l'hiver dernier,
sous la surveillance immédiate de l'Inspecteur des
bateaux nommés par le Gouvernement, et étant
actuellement dans un état de première classe sous
tous rapports, fera voile, si rien n'empêche, pour
Pictou, le

MARDI 18 SEPTEMBRE, A 2 HEURES P. M.

arrêtant à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Malbaie
ou Pointe-St-Pierre, Percé, Summerside et
Charlottetown, L. P. E., pour quelques heures
seulement, afin de permettre aux passagers de
débarquer.

Ce steamer offre beaucoup de commodités aux
passagers.

Les personnes qui expédient des marchandises
sont priées de marquer tout au long le nom du port
où chaque paquet est destiné, afin d'éviter des
erreurs au débarquement.

Pour le fret et le passage, s'adresser à
ARTHUR AIHERN,
Secrétaire,
QUAI ATKINSON.

R. M. STOCKING,
Agent des passagers,
EN FACE DE L'HOTEL ST-LOUIS.
Québec, 21 mai 1888. 796

J. & W. REID

Fabriquants de Papiers,

124, Rue ST-PAUL,

QUÉBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier
pour journaux, papier Manille pour envelopper
lettre à lambris, feutre à tapis, feutre à converti-
sec et godronné.

MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois,
carton de bois.

MOULIN WOOLEND A FORTNEUF.—Carton
d'asbeste pour emp. queter, pulpe de bois, carton
carton pour boîte.

MOULIN A STE-ANNE.—Carton cuir pour
fabriquants de chaussures, pulpe de bois, carton.

**Marchands de Papier, Papeteries et
Papier à Tapiser de toutes sortes**

Aussi :—Guenilles, Amarrs, Produits Chi-
miques et Matériel complet pour la manufacture de
papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron et
Résine.

Le plus haut prix payé pour tout ce qu'on
envoie en fabrication de papier.

EAU ST-LEON

**offrant de l'efficacité de cette
eau merveilleuse**



La lettre qui suit parle d'elle-même :

CHERS MESSIEURS.—Durant trois ans j'ai eu
à lutter contre cette maladie mortelle, la Dyspepsie,
tellement que j'étais privé de presque toute
nourriture mais surtout de viande. Ayant entendu
parler des diverses guérisons opérées par l'EAU
ST-LEON, je commençai à prendre régulièrement
deux ou trois verres par jour après les repas, et
maintenant je mange tout ce que me plaît et jouis
d'une santé parfaite. Ce résultat, je l'attribue à
L'EAU ST-LEON, la plus merveilleuse des eaux
minérales. Je conseille à tous ceux qui souffrent
de quelque indisposition de faire usage de L'EAU
ST-LEON et je suis sûr qu'ils seront guéris.

LOUIS LAROSE,
Maître-magasin,
32, rue Artillerie, Québec.
Cette eau est en vente en gros et en détail par
MM. GINGRAS LANGLOIS & Cie,
En face du Palais Cardinal, Québec.
Québec, 2 juillet 1888.

A vendre.

LE MAGNIFIQUE MOULIN
construit sur la RIVIERE BA-
TISCAN, l'endroit qui sépare la
paroisse de Ste-Genève de celle
de St-Narcisse, dans le comté de Champlain. Ce
moulin est en bon ordre et mu par un pouvoir
d'eau des plus puissants. Il est pourvu des meil-
leures améliorations, et donne les plus complètes
satisfactions sous tous rapports.

Conditions libérales.

S'adresser sur les lieux
EDOUARD MATHON.
Québec, 8 février 1888. 794

Israel Dumais,

NOTAIRE.

M. DUMAIS a ouvert son bureau à S. LOUIS
DE METABETCHOUAN, (LAC S. JEAN,
P. O. CHAMBOUR), près de la jonction du chemin
de fer de Québec et du Lac St. Jean, où il a fixé sa
résidence.

Il informe le public qu'il s'occupe spécialement
de sa profession, de colonisation, de prêts hypothé-
caires, de vente de terres et de collection.

Établi au Lac St. Jean depuis dix-neuf ans, et
agent des Terres de la Couronne depuis quinze ans,
est, par conséquent, en état de donner les meil-
leurs renseignements possibles aux colons qui dé-
sirent s'établir au Lac St. Jean.

Il est aussi agent de la New-York Life In-
surance Company et de la Liverpool, London and
G. le, contre le feu.

Québec, 13 janvier 1888.

Historique en vers

Courrier du Canada.

**HISTOIRE DE LA
Paroisse du Cap Sante**

DE 376 PAGES,

Par M. l'abbé F.-X. GATTEAU.

part 50 cent



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du
Canada et de Terre-Neuve pour le
transport des Malls

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS

1888 — Arrangements d'été — 1888

Les lignes de cette compagnie se composent des
vapeurs en fer à double engin suivants cons-
truits sur la Clyde. Ils contiennent des compart-
ments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour
la force, la rapidité et le confort, sont équipés
avec toutes les améliorations modernes que l'ex-
périence pratique a pu suggérer, et tous ont effectué
les plus rapides traversées dont il soit fait mention
dans les annales maritimes.

Vaisseau Tonnage Commandant

NUMIDIAN..... 6100 en construction
PARISIAN..... 5100 Capt James Wyllie
SARDINIAN..... 4650 Lt Smith. R. N. R.
POLYNESIAN..... 4100 Capt J. Ritchie.
SARMATIAN..... 3600 W. Ritchie.
CIRCASSIAN..... 3600 H. H. Hughes.
PERUVIAN..... 3400 H. H. Hughes.
NOVA SCOTIAN..... 3300 Lt R. Barrett R. N.
CASPARIAN..... 3200 Capt A. Macneil.
CARTHAGINIAN..... 4600 H. P. Mooe A.
SIBERIAN..... 3531 J. G. Stephen.
NORWEGIAN..... 3440 John Brown.
HIBERNIAN..... 2700 J. Ambury.
AUSTRIAN..... 2700 W. Dalziel.
NESTORIAN..... 3000 A. McDougall.
PRUSSIAN..... 3000 John Park.
SCANDINAVIAN..... 3000 J. Scott.
BUENOS AYREAN..... 3800 C. J. Menzies.
CORBARIAN..... 3600 C. E. LeGallais.
GRECIAN..... 3500 R. Carruthers.
MANITOBIAN..... 3150 John Kerr.
CANADIAN..... 2600 D. McKillop.
PHOENICIAN..... 2900 D. McKillop.
WALDENSIAN..... 2600 W. D. James.
LUCERNE..... 2200 W. S. Main.
NEWFOUNDLAND..... 1500 C. Mylius.
ACADIAN..... 1350 F. McGrath.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique
et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq
jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service de la malle de
**LIVERPOOL, LONDONDERRY, QUÉBEC
ET MONTRÉAL.**

De Liverpool	De Derry	Steamers	De Québec
21 juin	22 juin	POLYNESIAN..	2 juillet
12 juillet	13 juillet	SARDINIAN...	6 "
26 "	27 "	PARISIAN.....	2 août
9 août	10 août	POLYNESIAN..	16 "
16 "	17 "	SARDINIAN...	30 "
30 "	31 "	PARISIAN.....	6 sept
13 sept.	14 sept.	POLYNESIAN..	20 "
20 "	21 "	SARDINIAN...	4 oct.
4 oct.	5 oct.	PARISIAN.....	11 "
18 "	19 "	POLYNESIAN..	25 "
25 "	26 "	SARDINIAN...	8 nov.
		PARISIAN.....	15 "

Prix du passage de Québec :

Cabine..... \$60, \$70 et \$80
Suivant les accommodements.

Intermédiaire..... \$30.00

Entreport..... \$20.00

Service extraordinaire de
**LIVERPOOL, LONDONDERRY, QUÉBEC
ET MONTRÉAL.**

De Liverpool	De Derry	Steamers	De Québec
5 juillet	6 juillet	*SARMATIAN..	20 juillet
20 "	21 "	*CIRCASSIAN..	10 août
3 août	4 août	*SARMATIAN..	24 "
24 "	25 "	*CIRCASSIAN..	14 sept.
7 sept.	8 sept.	*SARMATIAN..	28 "
28 "	29 "	*CIRCASSIAN..	19 oct.
12 oct.	13 oct.	*SARMATIAN..	2 nov.

A leurs voyages de Québec, ces steamers se
rendront directement à Liverpool.

Prix du passage de Québec :

Cabine..... \$30.00, \$60.00 et \$70.00